Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-213501356-20251127-08122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
présents : 15
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Bruno CARTIER, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, M. François GAUTIER, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX, Mme Anaëlle GOUGEON.

Étaient représentés : Mme Marie CARESMEL par M. Fabrice BIZETTE.
M. Alain BUISSON par Mme Marie-Laure PEZZOLA.

Était excusé : /

Le Conseil municipal a choisi Madame Vanessa JUSSIENNE comme secrétaire.

Délibération n° 08-12-2025
Objet : Conventions de mise à disposition de la salle Louis de la Forest et de Goulvent avec la commune de Pleumeleuc

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 relatifs à la gestion du domaine communal,
Vu les projets de conventions de mise à disposition de la salle Louis de la Forest et de Goulvent,

Monsieur Bizette adjoint à la culture, aux associations, à la communication et aux services numériques informe le Conseil municipal que la commune de Pleumeleuc a sollicité la commune d'Irodouër afin de pouvoir accueillir temporairement les associations sportives Pleumeleuc Bédée Basket et ASP volley dans les installations sportives communales, en raison des travaux de rénovation actuellement en cours dans leur salle de sport. Afin de permettre la continuité des entraînements et compétitions des clubs durant cette période, la commune d'Irodouër souhaite apporter son soutien et favoriser la coopération entre communes dans le domaine sportif.

La mise à disposition proposée concerne la salle de sport Louis de la Forest et Goulvent pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, dans un cadre strictement temporaire. Cette mise à disposition sera effectuée à titre gracieux. En contrepartie, la commune de Pleumeleuc prendra en charge l'ensemble des frais de fonctionnement liés à l'occupation de l'équipement, tels que les fluides, le nettoyage complémentaire si nécessaire, ainsi que les consommables éventuels.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-213501356-20251127-08122025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de mise à disposition gracieuse des équipements sportifs communaux entre la commune de Pleumeleuc, d'Irodouër et les associations sportives Pleumeleuc Bédée Basket, ASP volley.

AUTORISE la mise à disposition de la salle Louis de la Forest et Goulvent au bénéfice des associations sportives Pleumeleuc Bédée Basket et ASP volley pour la durée des travaux, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les créneaux définis dans la convention.

PRECISE que la commune de Pleumeleuc prendra en charge les frais de fonctionnement directement liés à l'occupation de l'équipement, conformément aux modalités prévues dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.